



Réf. Farde e-Assemblées : 2351366

N° OJ : 94

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

**Objet :** 20 PLAN TOPO.- Dénomination de Voies Publiques.- Impasse des Escargots.

Le Conseil communal,

Considérant la demande de permis d'urbanisme déposée le 04/10/2019 référencée B1013/2019 ayant pour objet de «transformer un immeuble de 2 logements avec rez commercial en un immeuble de 3 logements avec rez commercial (travaux partiellement déjà réalisés) » pour un bien sis, d'après le demandeur, rue Blaes 152 et 156 ainsi que impasse des Escargots 1 ;

Considérant que la dénomination impasse des Escargots a été supprimée de la liste des voies publiques par Arrêté du Collège du 03/02/1970 pour motifs que les immeubles sis dans cette voie publique avaient été démolis et que les numéros qui y étaient affectés avaient été supprimés ;

Considérant que l'immeuble à l'angle de l'impasse des Escargots et de la rue Blaes 156 n'a jamais été démoli et l'affectation de l'accès numéro 1 impasse des Escargots était à maintenir ainsi que la dénomination de la voie ;

Considérant que pour pouvoir réattribuer une numérotation à l'accès de l'immeuble subsistant il est nécessaire de dénommer la voie lui donnant accès ;

Considérant que la voie mène à présent à l'espace vert public surnommé « Plaine de jeux des Escargots » résultant de la mise en oeuvre du PPAS 48-30 Renards approuvé par Arrêté Royal du 09/04/1981 ;

En tenant compte de ces éléments, la Section Plan de la Ville de Bruxelles a donc dressé le plan de dénomination reprenant la voie à dénommer en couleur cyan ;

Considérant l'accord de principe du Collège visant à nommer cette voirie «impasse des Escargots - Slakkengang» en date du 18/06/2020 ;

Conformément à la circulaire ministérielle du 07/12/1972 relative aux dénominations de voies et places publiques, la proposition de nom précitée émise par la Ville de Bruxelles a été soumise à l'avis des sections francophone et néerlandophone de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD) en date du 01/07/2020 ;

Considérant que la section francophone de la CRTD représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen a émis un avis favorable sur la proposition de nom « impasse des Escargots - Slakkengang » en date du 10/07/2020 ;

Considérant que la section néerlandophone de la CRTD représentée par Monsieur Bram Vannieuwenhuyze a émis un avis favorable sur la proposition de nom « Slakkengang - impasse des Escargots » en date du 09/07/2020 et proposé d'ajouter la dénomination populaire "Caricollengang" utilisée depuis le 19ème siècle et encore aujourd'hui, par exemple sous la forme d'une plaque nominative blanche sous la plaque officielle bleu foncée, comme c'est le cas pour "Bloempanchgang " sous "Rue de l'Abricotier – Abrikozenboomstraat" ;

Considérant que la proposition d'ajouter la dénomination populaire est en cours d'analyse.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,



ARRETE:

Article unique : rétablir la dénomination « impasse des Escargots - Slakkengang ».

Annexes :

[Plan de dénomination \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)